

CHAPITRE 1

Philosophie du droit des marchés concurrentiels	37
SECTION 1 - Enjeux liés à la protection du marché	37
§ 1. Liens entre la liberté du marché et les effets bénéfiques de la concurrence.....	37
I. Les effets bénéfiques de la concurrence.....	37
II. Liberté du marché, libre concurrence et libéralisme.....	40
§ 2. Structure du marché, comportements des acteurs et incidences sur la concurrence.....	41
I. Structure du marché et concurrence : l'idée d'une concentration dangereuse.....	41
II. Une autre lecture du marché : les bienfaits de la concentration....	41
III. Comportements collusifs et inefficients.....	43
§ 3. Protection du marché et protectionnisme.....	44
I. Rôle des États et champions nationaux.....	44
II. Mondialisation, crises et tentations du protectionnisme.....	45
§ 4. Nécessité d'un « droit » protégeant le marché.....	46
I. La nécessité de protéger le marché par des règles du jeu.....	46
II. Un point d'équilibre à trouver.....	47
SECTION 2 - La montée en puissance de l'analyse économique	47
§ 1. La « modernisation » du droit de la concurrence.....	48
I. La critiques de l'approche juridique classique.....	48
II. La « modernisation » du droit de la concurrence par son « économisation ».....	49
§ 2. Difficultés du droit de la concurrence liées à l'usage de l'analyse économique.....	51
I. À travers le droit de la concurrence, l'appréhension de l'économie, comme serviteur ou maître.....	51
II. Du fait de la pénétration de l'analyse économique, la prise en charge de la complexité et de l'impératif de prévisibilité.....	53
SECTION 3 - L'interférence des politiques de concurrence : diversité et objectifs	61
§ 1. L'interférence de la politique américaine de concurrence dans le droit de la concurrence.....	61
I. Harvard, Chicago et les autres.....	61
II. Alignement aux États-Unis des différentes écoles et possible renouveau de la conception de la concurrence.....	63
§ 2. L'interférence de la politique européenne de concurrence dans le droit de la concurrence.....	67
I. Spécificité de la conception de la politique européenne de concurrence.....	67

II. Pluralité d'objectifs de la politique européenne de la concurrence.....	68
§ 3. L'interférence de la politique française de concurrence dans le droit de la concurrence.....	70
I. Diversité des buts et difficultés de lisibilité de la politique française de concurrence.....	70
II. Synthèse.....	73
§ 4. Pluralité d'autorités et divergences entre politiques de concurrence.....	73
CHAPITRE 2	
Le marché et les opérateurs concernés.....	77
SECTION 1 - Le marché : une notion centrale.....	77
§ 1. Le marché pertinent.....	78
I. Notion et définition.....	78
A. La délimitation du marché pertinent.....	78
B. Des définitions diverses (mais proches) du marché pertinent.....	79
II. Fonctions, utilité et critique de la définition du marché pertinent..	80
III. Méthodologie de la détermination du marché pertinent.....	83
A. Une méthode fixée dans la <i>soft law</i>	83
B. Le processus de délimitation du marché pertinent.....	84
1° Le marché géographique.....	84
2° Le marché des produits ou services.....	87
IV. Enjeux de la délimitation du marché pertinent : stratégies contentieuses et pouvoir de marché.....	98
§ 2. L'atteinte au marché pertinent.....	99
I. Atteintes sensibles au marché et seuils <i>de minimis</i>	99
II. Le traitement des toutes petites pratiques anticoncurrentielles « micro-PAC » en droit interne.....	102
SECTION 2 - Les opérateurs concernés par le droit des marchés concurrentiels.....	105
§ 1. Les entreprises privées : clef d'entrée du droit de la concurrence.....	106
I. L'entreprise, notion fonctionnelle du droit des marchés concurrentiels.....	107
II. Limites au champ d'attraction de la notion d'entreprise.....	109
III. L'entreprise comme entité autonome, face à la spécificité des groupes de sociétés.....	110
§ 2. Les entreprises publiques.....	112
I. Effacement de la notion d'entreprise publique.....	113
II. Soumission de l'entreprise publique au droit de la concurrence....	113

III. Notion de services d'intérêt économique général et articulation avec les principes ordinaires du droit de la concurrence.....	114
CHAPITRE 3	
Le cadre institutionnel et procédural du droit des marchés concurrentiels	117
SECTION 1 – Droit de l'Union européenne et droit français des marchés concurrentiels : répartition et articulation	117
§ 1. Les principes essentiels structurant l'architecture du système d'articulation entre droits de l'Union européenne et droit français des marchés concurrentiels.....	118
§ 2. La répartition entre autorité européenne et autorité nationale en présence d'une opération de concentration.....	123
I. Le système du guichet unique et les seuils de répartition.....	123
A. Le « choix » du guichet.....	123
B. Les seuils.....	124
II. Difficultés liées aux divergences de droits des concentrations.....	128
A. Divergences en cas de concentrations européennes « transfrontalières ».....	128
B. Apories en cas de concentrations internationales.....	129
§ 3. Le critère de l'affectation du commerce entre les États membres dans le cas d'une pratique anticoncurrentielle.....	129
I. Applicabilité du droit européen lorsque le commerce entre les États membres est susceptible d'être affecté.....	129
II. Applicabilité cumulée des droits européens et nationaux.....	131
III. Absence d'affectation du commerce entre États membres et application exclusive du droit national.....	133
SECTION 2 – Le « public enforcement »	133
§ 1. Présentation du « <i>public enforcement</i> ».....	134
I. Les acteurs.....	134
A. Les acteurs institutionnels.....	134
B. Les autres acteurs du <i>public enforcement</i> : plaignant, auteur, tiers.....	136
II. Principaux textes formant le cadre procédural du <i>public enforcement</i> du droit des marchés concurrentiels.....	139
III. Tendances du « <i>public enforcement</i> » en Europe dans les procédures du droit des marchés concurrentiels.....	145
A. L'addition des techniques procédurales de « sévérité » et de « négociation ».....	145
B. Droits processuels fondamentaux <i>versus</i> efficacité des procédures du droit des marchés concurrentiel.....	147
C. Internationalisation du <i>public enforcement</i> européen au-delà de l'Union européenne.....	151

§ 2. Mise en œuvre du « <i>public enforcement</i> »	155
I. La poursuite des pratiques anticoncurrentielles : principales étapes	155
II. La répression des pratiques anticoncurrentielles, cœur du <i>public enforcement</i>	166
A. L'éventail des sanctions	166
B. Principes entourant le prononcé des amendes	171
C. L'importance du droit souple dans le mécanisme des sanctions	178
III. Engagements, transaction et clémence	181
A. La coopération en échange d'un traitement plus favorable	182
B. Procédures négociées et interactions avec les « tiers » à ces procédures	194
1° Clémence, transaction et victimes des pratiques anticoncurrentielles	194
2° Engagements et droits des cocontractants	197
SECTION 3 - Le « <i>private enforcement</i> »	199
§ 1. L'objectif de développement du « <i>private enforcement</i> » en Europe	200
§ 2. Élément de contentieux du « <i>private enforcement</i> »	204
I. Les principales tendances du contentieux privé	204
II. Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité	209
TITRE 1	
Le contrôle <i>ex ante</i> : le contrôle des concentrations et de la puissance d'achat	219
CHAPITRE 1	
Le contrôle des concentrations	221
SECTION 1 - Approches juridique et économique du contrôle des concentrations	221
§ 1. Tendances générales du contrôle des concentrations	222
§ 2. Les textes applicables au contrôle des concentrations	231
I. Alignement des règles et combinaison entre droit « dur » et <i>soft law</i>	231
II. Secteurs concernés par le contrôle des concentrations	232
§ 2. Logique stratégique et économique des concentrations	235
SECTION 2 - Les règles de fond du contrôle des concentrations	245
§ 3. Le domaine du contrôle des concentrations	246
I. Dimension de l'opération : principes et mécanismes correcteurs	246
II. Les opérations soumises au contrôle des concentrations	248
A. Qu'est-ce qu'une opération de concentration ?	248

B. Le critère principal de la concentration : le changement durable de « contrôle »	249
1° Notion de contrôle comme « influence déterminante » et diversité de son exercice	250
2° Illustration par type d'opération de concentration	254
§ 2. L'appréciation de l'opération de concentration	256
I. Le test employé par les autorités de concurrence	256
II. L'examen de l'opération de concentration et la mise en œuvre du test	261
A. Analyse préliminaire du marché pertinent	261
B. Analyse concurrentielle de l'opération de concentration	262
1° Enjeux et présentation des textes	262
2° La mise en balance : la technique du bilan	264
3° Critères habituellement retenus pour contrebalancer les effets négatifs	267
4° Restrictions accessoires	269
SECTION 3 - La procédure du contrôle des concentrations	270
§ 1. Les grandes lignes de la procédure de concentration	270
I. La notification de la concentration	270
II. La phase 1 : examen de routine en 25 jours	273
III. La phase 2 : examen approfondi en 90 ou 65 jours	273
IV. La décision à l'issue de l'examen : typologie	274
§ 2. Le caractère central des engagements dans la technique du contrôle des concentrations	274
I. Le contrôle des concentrations, procédure négociée	274
II. Contrôle des engagements	277
CHAPITRE 2	
Le contrôle de la puissance d'achat	279
SECTION 1 - Le problème de la puissance d'achat	279
§ 1. Présentation du contrôle de la puissance d'achat sous l'angle théorique	280
I. Phénomène de centrales d'achats et guerre des prix	280
II. Risques liés à la puissance d'achat	280
§ 2. Difficultés liées à l'inefficacité des outils juridiques classiques ..	285
I. Inefficacité du droit des concentrations pour contrôler la puissance d'achat	285
II. Inefficacité du droit des pratiques anticoncurrentielles à contrôler la puissance d'achat	286
SECTION 2 - Le dispositif de contrôle de la puissance d'achat	289
§ 1. Présentation du dispositif du contrôle de la puissance d'achat ..	289

§ 2. Pratique de l'Autorité de la concurrence dans le contrôle de la puissance d'achat.....	293
TITRE 2	
Le contrôle <i>ex post</i> : le droit des pratiques anticoncurrentielles.....	297
CHAPITRE 1	
Le contrôle des ententes.....	299
SECTION 1 - Premières vues sur les ententes.....	
§ 1. Définition des ententes par illustrations.....	300
§ 2. Variétés des formes d'ententes.....	301
I. Formes classiques d'ententes visées par les textes.....	301
II. Nouvelles manières de catégoriser les ententes.....	302
§ 3. L'entente comme accord des volontés.....	305
I. L'accord sanctionné en droit de la concurrence.....	305
A. Présentation générale de la notion d'accord en droit de la concurrence.....	305
B. Accord sanctionné et décision unilatérale.....	309
C. Accord sanctionné et contrainte.....	311
D. Accord sanctionné et décision d'une association d'entreprises.....	313
E. Accord sanctionné et action concertée.....	315
II. Alignement des comportements, sans accord explicite : la « collusion tacite ».....	316
III. Preuve de l'accord des volontés, constitutif de l'entente.....	320
A. Généralités sur la preuve de l'accord des volontés constitutif de l'entente.....	320
B. Preuve de la pratique ou action concertée constitutive de l'entente.....	324
1° Preuve d'une participation à une pratique ou une action concertée en l'absence d'un comportement coordonné sur le marché.....	324
2° Preuve d'une participation à une pratique ou une action concertée en présence de comportements coordonnés sur le marché.....	328
a. La preuve de l'entente par l'absence d'autres explications plausibles.....	329
b. La preuve directe et indirecte de la concertation.....	333
C. Preuve de l'entente dans les rapports verticaux.....	336
§ 4. La vérification de l'existence d'une restriction de concurrence : l'objet ou l'effet anticoncurrentiel de l'entente.....	337
I. Les restrictions de concurrence par objet.....	339
A. L'utilité du recours à la notion de « restriction par objet ».....	339
B. La détermination de l'appartenance d'un accord dans la catégorie des « restrictions par objet ».....	343
II. Les restrictions de concurrence par effet.....	347

A. L'appréciation concrète des accords pour déterminer leurs effets.....	347
B. Inapplication de la qualification de restriction de concurrence à raison de leur caractère raisonnable ou accessoire.....	354
III. Mise en perspective de l'approche européenne des restrictions de concurrence avec l'approche américaine.....	361
§ 5. La justification de l'entente.....	366
I. Le principe de la mise en balance des effets négatifs et positifs....	366
II. Le mécanisme de l'exemption individuelle.....	371
§ 6. La sanction de l'entente.....	381
SECTION 2 - Régimes applicables aux différentes formes d'ententes.....	382
§ 1. Le régime applicable aux ententes horizontales.....	382
I. Ententes secrètes et pratiques assimilées.....	383
A. Cartels.....	383
B. Cas des échanges d'informations.....	386
II. Accords non occultes.....	389
§ 2. Le régime applicable aux ententes verticales.....	393
I. Quelques caractéristiques des ententes verticales.....	393
A. Ententes contractuelles entre entreprises qui ne sont pas en concurrence directe.....	393
B. Siège de la pratique néfaste.....	395
II. Effets sur le marché.....	398
A. Évolution de la perception de la nocivité des ententes verticales.....	398
1 ^o Une vision globalement favorable des restrictions verticales.....	398
2 ^o Clefs de lecture des droits des restrictions verticales et remises en cause des positions traditionnelles.....	402
B. Effets par catégories d'accords verticaux.....	409
1 ^o Les accords d'exclusivité : gains d'efficacité <i>versus</i> risque de verrouillage.....	409
2 ^o Les accords sélectifs : réputation et qualité <i>versus</i> risques d'éviction.....	409
3 ^o Accords de franchise : qualité et protection des investissements <i>versus</i> verrouillage.....	410
III. Les règlements d'exemption sur les restrictions verticales.....	411
A. Raison d'être et fonctionnement.....	411
B. Le règlement n° 330/2010.....	413
1 ^o Champ d'application : les accords visés.....	413
2 ^o Conditions à remplir pour bénéficier de la présomption.....	414

C. Le nouveau règlement de 2022.....	421
1° La continuité : maintien de nombreuses dispositions et clarifications.....	422
2° Les innovations : les relations verticales à l'ère de la vente en ligne et des plateformes.....	425
CHAPITRE 2	
Les abus résultant de l'exercice d'un pouvoir de domination économique.....	433
SECTION 1 - L'abus de position dominante.....	433
§ 1. Encadrement par le droit du pouvoir de marché.....	434
I. <i>Ratio legis</i> : empêcher les géants économiques d'écraser le marché.....	434
II. Articulation du droit des abus de dominations avec les autres « corpus » du droit des marchés concurrentiels.....	438
§ 2. Double condition : existence d'une position dominante et sanction d'un abus.....	438
I. La position dominante : condition pour examiner le comportement.....	439
A. Présentation de la notion de position dominante.....	439
B. La possibilité d'une position dominante collective.....	442
1° Distinction de domination collective avec la domination individuelle et entente.....	444
2° Définition de la domination collective.....	446
C. Possibilité d'une position dominante à l'achat.....	451
D. Méthode de détermination de la position dominante.....	452
1° Détermination de la position dominante par les parts de marché..	453
2° Les indices complémentaires aux parts de marchés dans la détermination de la position dominante.....	457
II. L'abus.....	463
A. Présentation de la notion d'abus de position dominante.....	463
B. L'évolution des conceptions de l'abus de position dominante.....	471
1° Abus de résultat ou de comportement.....	472
2° Abus de structure.....	473
3° Conception contemporaine de l'abus de position dominante.....	474
C. Clefs d'appréciation du comportement abusif.....	475
§ 3. Les manifestations de l'abus de position dominante.....	483
I. Verrouillage du marché, effets de levier et renforcement de la position dominante.....	484
II. Abus de domination par les pratiques tarifaires.....	495
III. Abus de domination par exclusion, marginalisation et agression de la concurrence.....	505

IV. Abus de domination par refus de contracter ou de coopérer avec un concurrent	509
1 ^o Le refus d'accès à une ressource essentielle	516
2 ^o Abus de domination par refus de rendre une technologie compatible.....	523
3 ^o Abus de domination par menaces et refus de négocier dans le contexte « FRAND ».....	527
§ 4. Traitement et sanction des abus de position dominante	534
SECTION 2 - L'abus de dépendance économique	536
§ 1. Spécificité française de la sanction de l'abus de dépendance économique	537
§ 2. Conditions	541
I. La condition de l'état de dépendance économique pour sanction l'abus de dépendance économique.....	542
A. Définition textuelle et jurisprudentielle de la dépendance économique.....	542
B. Indices permettant de caractériser l'état de dépendance économique	546
C. Diversité des cas de dépendance économique	550
1 ^o Dépendance du distributeur ou du client.....	550
2 ^o Dépendance du fournisseur.....	552
II. Formes de l'abus de dépendance économique	555
III. L'affectation du fonctionnement concurrentiel ou de la structure de la concurrence.....	556
§ 3. Illustrations, à travers les rares cas examinés et sanctionnés.....	558
TITRE 3	
La construction d'un droit hybride : le contrôle du secteur numérique	561
CHAPITRE UNIQUE	
Vues générales sur un droit hybride visant à encadrer les pratiques des grandes plateformes numériques	563
SECTION 1 - L'émergence d'un droit hybride	564
§ 1. La nature du droit encadrant le secteur numérique.....	564
§ 2. La logique du droit encadrant le secteur numérique.....	569
I. Une logique de « mise au pas » des plateformes	569
II. Une logique très critiquée.....	571
SECTION 2 - La méthode proposée par le droit hybride des plateformes	574
§ 1. L'identification du « contrôleur d'accès »	574
§ 2. Les obligations pesant sur le « contrôleur d'accès ».....	577

DEUXIÈME PARTIE

Le rééquilibrage des relations économiques	581
TITRE 1	
La protection des concurrents par le droit spécial de leurs relations économiques	585
CHAPITRE PRÉLIMINAIRE	
Vues générales sur un droit spécial visant à encadrer les pratiques de la distribution	587
SECTION 1 - Un droit confronté à la complexité des rapports entre fournisseurs et distributeurs.....	
§ 1. Hétérogénéité des rapports fournisseurs-distributeurs.....	588
§ 2. Antagonismes et tensions dans les rapports fournisseurs-distributeurs.....	592
I. Les habitudes reprochables de la grande distribution.....	592
II. La distribution en réseau, mode d'organisation plus pacifié ?.....	594
SECTION 2 - L'élaboration d'un droit instable et tentaculaire.....	
§ 1. Origines et objectifs.....	596
§ 2. Un chantier législatif permanent.....	599
§ 3. Un droit en perte de repères ?.....	602
CHAPITRE 1	
Le droit de la transparence	607
SECTION 1 - La transparence des négociations.....	
§ 1. Présentation générale du droit de la transparence.....	608
I. La technique employée : le formalisme contractuel.....	608
A. Formalisme et rôle de l'administration.....	608
B. Articulation du formalisme du droit de la transparence avec d'autres règles.....	610
C. Articulation du formalisme du droit de la transparence avec l'internationalisation.....	611
II. Aperçu des négociations commerciales dans le secteur de la grande distribution.....	613
A. Le calendrier annuel des négociations et la montée en tension.....	613
B. L'enjeu des négociations.....	615
§ 2. Le point de départ des négociations : les conditions générales de vente (CGV).....	617
I. Le rôle central des conditions générales de vente et leur formalisation.....	617
II. CGV, CGA et négociations.....	622
§ 3. La convention récapitulative.....	624
I. Obligation légale de rédaction d'un document récapitulatif.....	624

II. Le « temps » de la convention récapitulative	629
III. Convention récapitulative et contrat	631
IV. Le contrôle <i>a posteriori</i> de la convention et le lien avec les pratiques restrictives	633
SECTION 2 - La facturation	634
§ 1. Présentation et logique des règles de facturation	634
§ 2. Contentieux de la facturation.....	636
SECTION 3 - Les délais de paiement.....	638
CHAPITRE 2	
Le droit des pratiques commerciales déloyales entre entreprises	641
SECTION 1 - Les pratiques tarifaires sanctionnées au titre des pratiques commerciales déloyales entre entreprises	642
§ 1. Une pratique commerciale déloyale entre entreprises par la revente à perte.....	642
I. L'interdiction controversée de la revente à perte	642
II. Le critère du seuil de revente à perte dans le dispositif de prohibition de revente à perte.....	647
§ 2. Une pratique commerciale déloyale entre entreprises par les prix <i>minima</i> de revente.....	650
§ 3. Une pratique commerciale déloyale entre entreprises par les prix abusivement bas	652
SECTION 2 - Les pratiques restrictives de concurrence sanctionnées au titre des pratiques commerciales déloyales entre entreprises	653
§ 1. Vue générale sur la sanction des pratiques restrictives de concurrence.....	654
I. Esprit de la réforme et logique de la sanction des pratiques restrictives de concurrence	654
II. Mise en œuvre et aspects procéduraux de la sanction des pratiques restrictives de concurrence.....	657
A. L'action des victimes des pratiques restrictives de concurrence.....	658
B. L'action des autorités dans la sanction des pratiques restrictives de concurrence.....	659
C. Spécialisation juridictionnelle pour connaître des pratiques restrictives de concurrence en droit interne.....	662
D. Contentieux international des pratiques restrictives	664
§ 2. Principales applications.....	666
I. La pratique restrictive d'obtention d'un avantage injustifié ou disproportionné.....	667
A. Logique et domaine du dispositif.....	667

B. Caractérisation de la faute dans le contentieux des pratiques restrictives	669
C. Sanctions des pratiques restrictives	671
II. La pratique restrictive du déséquilibre significatif	672
A. Logique et domaine du dispositif	672
B. Caractérisation de la faute dans le droit de la pratique du déséquilibre significatif	674
C. Sanctions de la pratique du déséquilibre significatif	680
III. La pratique restrictive de la rupture brutale d'une relation commerciale établie	680
A. Logique et évolution du dispositif	680
B. Articulation du droit de la rupture brutale d'une relation commerciale établie avec d'autres mécanismes juridiques	682
C. Le domaine du droit de la rupture brutale d'une relation commerciale établie	683
1° Domaine rationae personae du droit de la rupture brutale d'une relation commerciale établie	683
2° Domaine rationae materiae du droit de la rupture brutale d'une relation commerciale établie	685
3° Exclusions du champ du droit de la rupture brutale des relations commerciales établies	688
4° Prescription de l'action	690
D. Le critère de la faute : la rupture brutale	690
E. Sanctions de la rupture brutale des relations commerciales établies	693
IV. Les pratiques commerciales déloyales des plateformes numériques, visées par le Règlement « plateforme »	695
A. Particularisme et esprit du dispositif	695
B. Présentation du dispositif visant les pratiques commerciales déloyales des plateformes numériques	697
C. Champ d'application du droit sanctionnant les pratiques commerciales déloyales des plateformes numériques	698
D. Exemples de pratiques commerciales des plateformes numériques encadrées par le dispositif	701
V. Le droit protégeant l'étanchéité des réseaux de distribution	704
TITRE 2	
Le rééquilibrage par le droit de la concurrence déloyale	709
CHAPITRE 1	
La nature de l'action en concurrence déloyale	711
§ 1. Premières vues et définition du droit de la concurrence déloyale	711
§ 2. Un outil de moralisation de la vie des affaires	713
§ 3. Le fondement civiliste de l'action en concurrence déloyale	714
I. L'approche classique de l'action en concurrence déloyale	714

II. L'approche « autonomiste » du droit de la concurrence déloyale	716
CHAPITRE 2	
Le domaine de l'action en concurrence déloyale	719
§ 1. Champ d'application de l'action en concurrence déloyale	719
I. Compétence ratione materiae de l'action en concurrence déloyale	719
II. Compétence ratione personae de l'action en concurrence déloyale	720
A. Personnes titulaires et destinataires de l'action en concurrence déloyale	720
B. L'ouverture de l'action au-delà du rapport entre les seuls concurrents	722
1° Le rapport direct ou indirect de concurrence	722
2° Cas du parasitisme	725
§ 2. Articulation de l'action en concurrence déloyale avec d'autres actions	727
I. Concurrence déloyale et violation d'une clause restreignant la concurrence	728
II. Concurrence déloyale et action en contrefaçon	729
III. Concurrence déloyale et concurrence illégale	732
CHAPITRE 3	
La mise en œuvre de l'action en concurrence déloyale	737
§ 1. Les conditions de fond de l'action en concurrence déloyale	737
I. La démonstration d'une faute pour le succès d'une action en concurrence déloyale	737
A. Responsabilité fondée sur la faute	737
B. Caractérisation de la faute dans un contexte de liberté	738
C. Preuve de la faute	741
II. La démonstration d'un préjudice pour le succès d'une action en concurrence déloyale	742
III. La démonstration d'un lien de causalité pour le succès d'une action en concurrence déloyale	746
§ 2. L'exercice de l'action en concurrence déloyale	747
I. Contentieux interne	747
II. Contentieux international de la concurrence déloyale	749
§ 3. Les sanctions applicables dans l'action en concurrence déloyale	751
§ 4. Principales applications du droit de la concurrence déloyale	752
I. Application du droit de la concurrence déloyale dans l'imitation de l'entreprise	753
A. L'imitation des produits ou services créant une confusion dans l'esprit du public	754

1° Principes	754
2° Exemples d'imitations non fautives	755
3° Exemples d'imitation constituant des comportements fautifs	756
B. L'imitation « paresseuse » ou pour profiter des efforts d'autrui : le parasitisme	759
1° Présentation du parasitisme	759
2° Caractérisation et illustrations de parasitismes sanctionnés	761
II. Applications du droit de la concurrence déloyale dans l'agression de l'entreprise	763
A. L'agression de l'entreprise par détournement de clientèle	763
B. L'agression de l'entreprise par dénigrement	766
1° Critique des concurrents	766
2° Publicité, comparaison et attaque des concurrents	770
C. L'agression de l'entreprise par le débauchage	776
TITRE 3	
La concurrence contractuellement encadrée	779
CHAPITRE 1	
La clause de non-concurrence	781
§ 1. Objet de l'obligation contractuelle de non-concurrence	781
§ 2. Régime de la clause de non-concurrence	783
I. Régime général élaboré par la jurisprudence	783
A. Conditions de validité de la clause de non-concurrence	783
B. Sanctions de la clause de non-concurrence	788
1° Sanction de l'invalidité d'une clause de non-concurrence : nullité, réduction, réfaction, clause réputée non-écrite	788
2° Sanction de l'inexécution d'une clause de non-concurrence valable	788
II. Contraintes légales spéciales autour de la clause de non-concurrence	789
A. Clauses de non-concurrence imposées par le système juridique	789
B. Clauses de non-concurrence interdites	793
C. Encadrement légal de clauses de non-concurrence	793
CHAPITRE 2	
Au-delà de la clause de non-concurrence, quelques autres clauses sensibles au regard du principe de concurrence	799
§ 1. La clause de non-sollicitation au regard du principe de concurrence	800
I. Objet de la clause de non-sollicitation : protéger l'entreprise du débauchage de ses collaborateurs	800
II. Régime de la clause de non-sollicitation : un encadrement de plus en plus strict	801

§ 2. La clause du client le plus favorisé au regard du principe de concurrence.....	804
I. Objet de la clause du client le plus favorisé : profiter des conditions avantageuses offertes à la concurrence.....	804
II. Régime de la clause du client le plus favorisé : une clause très encadrée.....	805
§ 3. La clause de confidentialité au regard du principe de concurrence.....	806
I. Objet de la clause de confidentialité : assurer la discrétion contractuelle.....	806
II. Régime de la clause de confidentialité : durée, transparence, secret.....	807
§ 4. La clause d'exclusivité au regard du principe de concurrence...	808
I. Objet de la clause d'exclusivité : s'octroyer la fidélité d'un partenariat à l'exclusion des concurrents.....	808
II. Régime de la clause d'exclusivité : la « liberté surveillée ».....	810
A. La clause d'exclusivité et les parties au contrat.....	810
B. La clause d'exclusivité et les tiers.....	812
§ 5. La clause de non-réaffiliation au regard du principe de concurrence.....	813
I. Objet de la clause : l'interdiction de la réaffiliation auprès d'un réseau concurrent.....	813
II. Régime : alignement sur celui de la clause de non-concurrence...	814
Index alphabétique.....	815